

## **Julie Le Mazier, « Pistes sur les apports possibles de la sociologie des mobilisations à l'étude de la démocratie participative et délibérative »**

Le « tournant délibératif » se caractérise par un double mouvement, dans la sphère académique et dans celle de l'action publique, perceptible à partir des années 1980. En philosophie et en théorie politique, on note l'émergence d'une redéfinition des valeurs démocratiques à partir de la notion de délibération. Parallèlement, dans le domaine de l'action publique, sont mis en place des dispositifs, conseils de quartier, jurys de citoyens, conférences de consensus, procédures de débat public... qui impliquent des profanes dans des processus d'information, de consultation, de concertation, de délibération et, parfois, de décision. Ces évolutions ont donné naissance à un large champ de recherches autour de la démocratie « participative » ou « délibérative », dans deux directions, l'une normative, et l'autre empirique. Mais ces deux dimensions sont en permanence articulées<sup>1</sup>, et les études sociologiques des dispositifs participatifs et délibératifs font une large place aux valeurs et aux normes qu'ils impliquent, soit en prenant appui sur des travaux de théorie politique, soit en analysant les discours de ceux qui en sont à l'initiative. En conséquence, la construction de ces objets de recherche est principalement centrée sur la comparaison des valeurs affichées et des pratiques, et donc sur les effets de ces dispositifs : effets en termes de démocratisation réelle ou supposée de l'action publique, d'inclusion des profanes dans la délibération, de légitimation ou d'acceptabilité des décisions politiques, d'*empowerment* des acteurs impliqués ou d'applicabilité des principes démocratiques ainsi défendus.

L'objectif de cette communication est d'explorer les pistes de recherche ouvertes par une autre construction de l'objet de la délibération, à partir d'autres terrains, ceux des mouvements sociaux, et d'autres outils conceptuels, ceux de la sociologie des mobilisations. En effet, l'émergence d'un « impératif délibératif » peut aussi s'observer dans les mouvements sociaux, avec la promotion d'une démocratie « à la base »<sup>2</sup>. Néanmoins, les études s'appuyant sur ce genre de terrains sont beaucoup moins nombreuses que celles qui analysent les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics. Or, si le succès de formes d'organisation à la base dans l'action collective peut être contemporaine du tournant délibératif dans l'action publique, comme en témoigne la vague des

---

1 Deux synthèses importantes de ces travaux pensent ensemble ces deux dimensions : Loïc BLONDIAUX, *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Éditions du Seuil et La République des Idées, 2008, 112 pages ; Loïc BLONDIAUX et Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, n° 57, p. 17-35.

2 Loïc BLONDIAUX et Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », art. cit., p. 19. Le dossier « Démocratie et délibération » de *Politix* qu'ouvre cet article comprend ainsi une étude de cas prenant pour terrain une mobilisation sociale : Daniel MOUCHARD, « « Politique délibérative » et logiques de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Politix*, 2002, n°57, p. 125-145. Voir aussi Francesca POLLETTA, *Freedom is an endless meeting: Democracy in American social movements*, Chicago, The University of Chicago Press, 2002, XI-283 pages.

coordinations des années 1980<sup>3</sup>, porter le regard sur les mouvements sociaux permet de complexifier la chronologie admise en la matière. En effet, dans le cas des mouvements de la jeunesse scolarisée sur lesquels nous appuierons notre propos, les formes d'organisation telles que les comités d'action de base, les assemblées générales et les coordinations sont utilisées dès la fin des années 1960 et le début des années 1970<sup>4</sup>.

Mais étudier les dispositifs de délibération à l'œuvre dans les mouvements sociaux ne présente pas seulement l'intérêt d'élargir les terrains d'exploration de la démocratie participative et délibérative. Partir des pratiques délibératives dans les mouvements sociaux permet également de s'appuyer sur les outils conceptuels et les méthodes de problématisation de la sociologie des mobilisations. Il ne s'agit pas de céder à la séduction d'une production de concepts inflationniste dans ce champ de recherche, mais de tirer le fil de ceux qui peuvent être utiles pour l'étude de ces pratiques. En effet, la sociologie des mobilisations présente l'intérêt de centrer ses analyses sur la question du « comment ». Quelles sont les ressources qui permettent l'émergence et le succès éventuel des mouvements sociaux (école de la mobilisation des ressources) ? Comment les répertoires qu'elles utilisent évoluent-ils (Charles Tilly<sup>5</sup>) ? Quelles sont les configurations sociales caractéristiques des conjonctures critiques (Michel Dobry<sup>6</sup>) ? Analyser les pratiques délibératives et participatives mises en œuvre dans les mouvements sociaux, c'est donc s'interroger sur les conditions et les dynamiques de leur apparition et de leur pérennisation, plutôt que sur la conformité de leurs effets réels aux discours normatifs qui les justifient. Ainsi Francesca Polletta met-elle en évidence les facteurs culturels de leur usage dans les mouvements sociaux américains, ainsi que la façon dont leur pratique a été façonnée par les relations sociales qui préexistaient entre les

3 On pense aux coordinations des étudiants, des agents de conduite de la SNCF (1986), des instituteurs (1987), des salariés de la Snecma et d'Air France (1988) et des infirmières (1988-1989). Voir notamment Bertrand GEAY, « Espace social et « coordinations ». Le « mouvement » des instituteurs de l'hiver 1987 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1991, vol. 86, n° 1, p. 2-24 ; Patrick HASSENTEUFEL, « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française de Science politique*, 1991, vol. 41, n° 1, p. 5-27 ; Danièle KERGOAT, Françoise IMBERT, Hélène LE DOARÉ et Danièle SENOTIER, *Les Infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre, 1992, 192 pages ; Didier LESCHI, « La coordination nationale étudiante dans la grève générale étudiante de 1986 », *Les Cahiers du GERME*, 2003/2004, n° 4, p. 65-74 ; Jean-Daniel LÉVY, *Les coordinations, émergence et développement. Étude à partir de mobilisations de la jeunesse scolarisée*, Mémoire de DEA de sociologie politique, Université Paris 1, sous la dir. d'Isabelle SOMMIER, 1997, 252 pages.

4 Boris GOBILLE, *Mai 68*, Paris, Éditions La Découverte, 2008, p. 10-33 ; Hélène HATZFELD, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 120 ; Jean-Philippe LEGOIS, « Les années 1968, du passé faisons table rase ? », in Jean-Philippe LEGOIS, Alain MONCHABLON et Robi MORDER, dir., *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Éditions Syllepse, 2007, p. 91-92 ; Robi MORDER, « Les répertoires d'action collective des mouvements étudiants », *Les Cahiers du GERME*, 2003/2004, n° 4, p. 6 ; Robi MORDER, « Les formes de l'engagement », in Thierry CÔME et Robi MORDER, dir., *État des savoirs. Les engagements des étudiants. Formes collectives et organisées d'une identité étudiante*, Rapport pour l'Observatoire de la Vie étudiante, 2009, p. 56 ; Charles TILLY, *La France conteste de 1600 à nos jours*, (trad. fr. par Eric Diacon), Paris, Fayard, 1986, (Harvard University Press, 1986), p. 540.

5 Charles TILLY, *La France conteste...*, op. cit., 622 pages.

6 Michel DOBRY, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1992, 319 pages.

participants<sup>7</sup>.

Il s'agira ici de mettre en évidence les apports de deux cadres théoriques particuliers à l'étude des pratiques délibératives et participatives, à savoir l'étude des répertoires de l'action collective, et plus précisément des répertoires organisationnels<sup>8</sup> d'une part, la sociologie des crises politiques d'autre part. Nous nous appuyerons sur un travail de thèse portant sur la forme de l'assemblée générale dans les mouvements étudiants, en mai-juin 1968<sup>9</sup> et depuis 2006<sup>10</sup>, pour montrer la construction d'objet, les problèmes et les hypothèses, ainsi que les premiers résultats que ces outils sociologiques permettent d'avancer. L'assemblée générale étudiante peut être considérée comme une pratique à la fois délibérative, puisqu'il s'agit d'y délibérer sur la conduite d'un mouvement, et participative, puisque n'importe quel étudiant peut y prendre part aux débats et au vote.

### **I. Inscrire la délibération dans des répertoires organisationnels : comment les pratiques varient-elles ?**

La notion de répertoire de l'action collective a été introduite par Charles Tilly pour mettre en évidence la relative stabilité des formes d'action utilisées dans les mouvements sociaux sur une période donnée ; elle désigne alors l'ensemble des formes d'action disponibles pour un groupe à un moment de l'histoire pour exprimer des revendications. Elle permet de poser la question des mécanismes qui aboutissent au changement et à l'évolution d'un répertoire, en adoptant ou non les hypothèses de Charles Tilly, qui relie ces changements à des facteurs macro-sociologiques relatifs aux transformations du capitalisme et de l'État. Dans la lignée de ces travaux, Elisabeth Clemens a quant à elle forgé le concept de répertoire organisationnel pour analyser les formes d'organisation utilisées par les mouvements de femmes aux États-Unis :

« L'ensemble des modèles organisationnels culturellement disponibles et dont les acteurs ont l'expérience peut être pensé comme un « répertoire organisationnel ». Ce concept intègre (...) le cadre cognitif et culturel des « répertoires de l'action collective » mis en évidence par les sociologues

---

7 Francesca POLLETTA, *Freedom is an endless meeting*, *op. cit.*.

8 Elisabeth CLEMENS, "Organizational Repertoires and Institutional Change : Women's Groups and the Transformation of U.S. Politics, 1890-1920", *The American Journal of Sociology*, 1993, Vol. 98, n° 4, p. 755-798.

9 Pour l'étude des AG de mai-juin 1968, nous nous basons pour le moment sur un travail exploratoire à partir de sources secondaires et de premiers contacts avec des acteurs alors mobilisés. Les pistes avancées sur les AG de ce mouvement valent donc seulement à titre d'hypothèses.

10 Une enquête ethnographique à partir d'observations directes, d'archives et d'entretiens est en cours de réalisation sur les AG organisées à l'Université Paris 1 et sur le site Censier de l'Université Paris 3. Cette enquête porte sur les quatre derniers mouvements étudiants : mouvements de 2006 contre le Contrat première Embauche, de 2007 et 2009 contre la loi d'autonomie des Universités (LRU), et de 2010, dans le cadre du mouvement interprofessionnel contre la réforme des retraites. Nous nous appuyons également sur une enquête réalisée pour un mémoire de Master 2 sur les AG de l'ENS-Paris qui ont eu lieu entre 2006 et 2009 : Julie LE MAZIER, *Le répertoire délibératif des assemblées générales étudiantes (2006-2009). Une étude comparée du site Censier de l'Université Paris 3 et de l'ENS Ulm*, Mémoire de Master 2 de Science politique, Université Paris 1, sous la dir. d'Isabelle SOMMIER, année 2008-2009, session de juin 2009.

des mouvements sociaux, attentifs aux variations historiques »<sup>11</sup>

Les pratiques délibératives et participatives, et notamment la forme de l'assemblée générale, font partie d'un répertoire organisationnel, dans la mesure où elles constituent une manière d'organiser la réunion de gens pour qu'ils débattent, délibèrent et éventuellement décident. En quoi peut-il être fécond de les penser ainsi comme part d'un répertoire organisationnel ? On le voit, la question principale induite par la notion de répertoire est la question du « comment » : comment se modifient les répertoires ? Comment de nouvelles pièces y sont introduites ? Comment s'institutionnalisent-elles ? Ce cadre conceptuel permet ainsi de centrer le regard sur les conditions d'émergence de pratiques délibératives, plutôt que sur les références normatives qu'elles impliquent, et sur leurs effets plus ou moins concordants avec ces normes.

Plus précisément, la notion de répertoire est relationnelle : un répertoire comprend plusieurs « pièces ». Dans cette mesure, utiliser une forme d'action ou d'organisation plutôt qu'une autre, c'est en même temps ne pas choisir une autre forme également disponible dans le répertoire. Intégrer dans l'analyse les dispositifs délibératifs dans un répertoire organisationnel plus large, c'est donc se poser la question de savoir quelles autres formes d'organisation ils viennent concurrencer. Lorsqu'elle apparaît en mai 1968, quelles formes d'organisation l'AG remplace-t-elle ? Au début des années 1960, le travail d'information, de mobilisation des étudiants et de décision des actions (appels aux manifestations et aux grèves) peut s'effectuer dans le strict cadre syndical. L'UNEF est alors hégémonique, et syndique un étudiant sur deux en 1960<sup>12</sup>. À la fin des années 1960, seul un étudiant sur dix a sa carte à l'UNEF, et les étudiants organisés sont dispersés dans de très nombreux groupes, pour certains issus des exclusions de l'UEC de 1966. C'est le cas de la JCR trotskyste et l'UJC(ml) maoïste<sup>13</sup>. Outre ces deux groupes, on compte la Fédération des Étudiants révolutionnaires (FER), Voix ouvrière, également trotskystes, l'Internationale situationniste, le Mouvement d'Action universitaire (MAU), ainsi que différents groupes anarchistes parfois affiliés à la Fédération anarchiste<sup>14</sup>. En conséquence, les délibérations relatives à l'organisation d'une mobilisation ne peuvent plus se faire en mai 1968 dans les cadres des réunions d'organisation, mais doivent être mises en place des cadres ouverts qui rassemblent les membres de ces différents groupes, mais aussi tous les étudiants non-organisés qui se joignent au mouvement. C'est ce que

---

11 Elisabeth CLEMENS, "Organizational Repertoires and Institutional Change : Women's Groups and the Transformation of U.S. Politics, 1890-1920", art. cit., p. 758-759.

12 Boris GOBILLE, *Mai 68*, op. cit., p. 10.

13 Frédérique MATONTI et Bernard PUDAL, « L'UEC ou l'autonomie confisquée (1956-1968) », in Dominique DAMAMME, Boris GOBILLE, Frédérique MATONTI et Bernard PUDAL, dir., *Mai-juin 68*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2008, p. 140-141.

14 Boris GOBILLE, *Mai 68*, op. cit., p. 12.

permet la forme de l'assemblée générale, puisqu'elle est ouverte à tous les étudiants, indépendamment de leur appartenance syndicale ou politique éventuelle.

On voit donc que la réflexion en termes de répertoire permet d'élargir l'éventail des hypothèses concernant l'enjeu de l'émergence d'assemblées générales. L'enjeu qui se dessine ici n'est pas, ou pas seulement, celui de la démocratie. Il ne s'agit pas uniquement de mettre en place des formes d'organisations « participatives », car ouvertes à tous, et plus démocratiques parce que moins dépendantes de directions politiques ou syndicales. La configuration politico-syndicale du moment, tout autant que d'éventuelles aspirations démocratiques des étudiants, contraint les choix des acteurs. Certes, l'émergence des assemblées générales va de pair avec des discours normatifs qui font la promotion de différentes formes de démocratie<sup>15</sup>, mais ces normes n'en sont pas nécessairement l'élément déclencheur.

Penser les AG au sein d'un répertoire de l'action collective plus large, incluant notamment les manifestations, les occupations et les blocages d'universités, et étudier les relations de ces différentes pratiques entre elles, permet aussi de comprendre les usages multiples des AG. Ainsi, l'enquête sur les AG des mouvements étudiants des années 2000 révèle qu'on ne peut pas opposer d'un côté la délibération en AG, où seraient débattues et décidées les revendications et les actions, et de l'autre les actions elles-mêmes, destinées à porter les revendications. Il y a des usages délibératifs des manifestations et des blocages, avec toutes les discussions informelles qui y ont cours, comme il y a des usages expressifs des AG, au sens où elles permettent à un groupe de se manifester en tant que tel et en tant que porteur de demandes sociales<sup>16</sup>. Les AG permettent notamment aux étudiants de se compter, les chiffres du nombre des personnes en AG ayant autant de poids dans leurs discours que le nombre de manifestants, et de manifester la contestation par l'occupation massive, pour d'autres fins, de lieux habituellement destinés aux activités universitaires (amphis, halls, parvis). Ici encore, la question de la démocratie n'est pas le seul enjeu de l'organisation d'AG.

On voit que l'appréhension de pratiques délibératives à partir de la notion de répertoire permet de détacher dans un premier temps l'analyse de la question des normes démocratiques qu'elles impliquent. Elle met l'accent sur l'éventail large des tactiques des acteurs, et des contraintes qui pèsent sur eux, pour expliquer le recours à telle ou telle forme. Elle permet de souligner le fait que des acteurs peuvent mobiliser certains dispositifs pour la simple raison que ceux-ci leur sont familiers et ont fini par s'institutionnaliser. Ainsi, pour Charles Tilly, « le répertoire contraint l'action

---

15 Celles-ci sont explorées dans l'ouvrage d'Hélène HATZFELD, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 328 pages.

16 On reprend ici la définition de l'expressivité d'un mode d'action donnée par Olivier Fillieule au sujet de la manifestation. Olivier FILLIEULE, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1997, p. 42.

des gens : les gens se tournent vers des routines familières et innove dans leur cadre, même lorsqu'en principe certaines formes d'action qui ne leur sont pas familières serviraient beaucoup mieux leurs intérêts »<sup>17</sup>. Depuis leur introduction en 1968, les AG font partie intégrante du répertoire étudiant, de sorte que cette forme est assez largement naturalisée pour les étudiants des années 2000. Les étudiants en organisent parce que c'est comme cela qu'ils savent faire des mouvements sociaux. L'appel à l'assemblée générale ne fait plus débat entre les organisations étudiantes et de jeunesse qui animent ces mouvements, même si elles s'affrontent en revanche sur le rôle, les usages et les « modalités de fonctionnement » de ces AG.

L'approche en termes de répertoire évite donc de présupposer que des normes seraient impliquées par ces pratiques. Rien n'empêche néanmoins de les introduire dans l'analyse, dans un second temps, si elles émergent des discours et des pratiques des acteurs. De fait, de nombreux chercheurs ont souligné les manques des analyses de Charles Tilly sur les répertoires d'action collective, qui corrélait des pratiques et leurs facteurs macro-sociologiques, au détriment, le plus souvent, de la prise en compte du sens dont pouvaient les investir les acteurs. C'est pourquoi, depuis la fin des années 1990, un certain nombre de monographies de formes d'action ont mis l'accent sur le rôle de leurs dimensions symboliques dans leur usage par certaines catégories sociales, qu'il s'agisse de la grève de la faim<sup>18</sup>, de la barricade<sup>19</sup>, de l'occupation d'église<sup>20</sup> ou encore du squat<sup>21</sup>. Les dimensions symboliques d'une forme d'action sont alors analysées comme une ressource parmi d'autres, qui permettent de comprendre son utilisation. De la même façon, Marc Steinberg a introduit la notion de « répertoire discursif »<sup>22</sup>, qui définit l'ensemble historiquement stable des registres dans lesquels certains groupes sociaux peuvent exprimer leurs revendications et justifier leurs modes d'action. Ces répertoires discursifs sont corrélatifs des répertoires d'action collective de ces groupes, et peuvent soit renforcer la naturalisation de telle ou telle forme d'action, en la légitimant, soit se modifier au fil de l'évolution des pratiques contestataires.

---

17 Charles TILLY, *The Contentious French*, Cambridge and London, Harvard University Press, 1986, p. 4.

18 Johanna SIMÉANT, « La violence d'un répertoire : les sans-papiers en grève de la faim », *Cultures & Conflits*, 1993, n° 9-10, p. 315-338 ; *La Grève de la faim*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 2009, 142 pages.

19 Mark TRUGOTT, "Barricades as Repertoire : Continuities and Discontinuities in the History of French Contention", in Mark TRUGOTT, dir., *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham and London, Duke University Press, 1995, p. 43-56.

20 Lilian MATHIEU, « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de Sociologie*, 1999, n° XL-3, p. 475-499.

21 Cécile PÉCHU, « Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action », communication au congrès de l'Association française de Science politique, table ronde « Où en sont les théories de l'action collective ? », Lyon, 14-16 septembre 2005, 51 pages ; *Droit au Logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Éditions Dalloz, 2006, XII-539 pages.

22 Marc W. STEINBERG, "The Roar of the Crowd : Repertoires of Discourse and Collective Action among the Spitalfields Silk Weavers in Nineteenth-Century London", in Mark TRUGOTT, dir., *Repertoires and Cycles of Collective Action*, op. cit., p. 57-87.

On peut ainsi analyser le sens qui est investi par les étudiants dans l'organisation d'AG. En particulier, ces dernières véhiculent des normes, qui touchent à ce qui est démocratique ou non, et aux conditions de la légitimité d'une décision. Intégrer l'analyse de ces normes dans l'étude sociologique d'un répertoire implique d'une part de les saisir telles qu'elles se manifestent dans la pratique, sans présupposer que telle forme implique telle norme, et d'autre part de ne pas présupposer non plus que les normes mobilisées sont la cause de l'usage d'une forme. Les normes qui émergent dans les AG sont à analyser comme une partie de l'ensemble des faits sociaux qui constituent la pratique d'un répertoire, et dont l'articulation conditionne sa naturalisation, son appropriation par les acteurs et sa légitimation. Pour ce faire, on peut adopter une méthodologie proche de celle adoptée par Anne Paillet pour étudier les normes éthiques mobilisées dans les services de réanimation néonatale<sup>23</sup>. Il s'agit alors de penser les normes comme des faits sociaux, c'est-à-dire de saisir l'éthique telle qu'elle est et non telle qu'elle devrait être, et à partir des pratiques des acteurs. Elle propose ainsi de s'intéresser à « l'éthique en acte »<sup>24</sup>, c'est-à-dire de « saisir les processus de production et de mobilisation des valeurs – et les rapports que les individus entretiennent avec elles – dans les *contextes pratiques* dans lesquels ils se jouent ». Elle s'emploie ainsi à objectiver les valeurs telles qu'elles se manifestent en situation, dans les pratiques, les choix concrets, les sentiments et les discours observables sur le terrain, et dans les cultures professionnelles inscrites dans les textes définissant l'histoire et les missions des professions. Elle identifie les divergences normatives que peuvent recouvrir les consensus apparents, et les rapporte également à la position sociale des différents acteurs. Enfin, elle appréhende ces valeurs comme des « approches » :

« Si je propose de parler d' « approches », c'est justement parce que le terme, tout en sous-entendant un regroupement de conceptions assez stable et unifié, a l'avantage d'être suffisamment souple pour ne pas donner l'image d'un système de valeurs rigide et assuré. Il a également le mérite d'être ancré dans le registre des pratiques, rappelant que chaque approche ne peut être isolée du travail concret d'appréhension des cas (...) pas plus que de ses formes publiques de manifestation (qui sont un objet bien plus probable pour les sociologues que les « intimes convictions »). »<sup>25</sup>

Dans les AG, les approches relatives à la démocratie peuvent être saisies dans les interventions des acteurs, dans leurs pratiques, dans leur positionnement dans différents conflits de légitimité. Elles transparaissent également dans les conversations informelles et en entretiens. Enfin, elles sont objectivées, pour les militants organisés, dans les textes produits par les différents groupes, tracts, documents de formation, journaux, supports de débats internes, textes de congrès,

---

23 Anne PAILLET, *Sauver la vie, donner la mort. Une sociologie de l'éthique en réanimation néonatale*, Paris, La Dispute/SNÉDIT, 2007, 286 pages.

24 *Op. cit.*, p. 12.

25 *Op. cit.*, p. 96.

etc. De ces matériaux, on peut tirer deux constats au sujet des AG des années 2000.

Premièrement, si les AG sont devenues un élément incontournable des mouvements étudiants, il n'y a pas de consensus sur les approches normatives utilisées pour les justifier et les légitimer et pour dire ce qui y est ou non démocratique. L'enquête révèle une grande diversité des normes démocratiques mobilisées, qui impose de déployer, derrière une norme délibérative ou participative qui s'imposerait aux pouvoirs publics, aux partis politiques et aux mouvements sociaux, l'éventail d'approches en partie concurrentes. Ainsi, être partisan des AG n'implique pas d'adhérer aux valeurs de démocratie participative telles qu'elles se manifestent dans l'espace public. Un étudiant mobilisé en 2006 à l'ENS contre le CPE, également à Alternative libertaire et à SUD-Étudiant, interrogé en 2007, soit au moment où la campagne présidentielle de Ségolène Royal popularise le mot d'ordre de « démocratie participative », souligne ainsi :

« La raison d'être du PS c'est quand même la démocratie délégative quoi. C'est... enfin tu peux mettre « participative » derrière mais ça change pas grand-chose. »<sup>26</sup>

La critique de l'étiquette « démocratie participative » a ici deux ressorts. D'une part son approche normative est distincte : en entretien, cet étudiant défend les AG comme modèle d'une société à venir, fondée sur l'autogestion et la démocratie directe, et en rupture avec la société existante. À l'inverse, les valeurs de « démocratie participative » sont souvent pensées comme un complément de la démocratie représentative, « délégative ». D'autre part, en tant que militant d'extrême-gauche, il tient à se démarquer des approches normatives du Parti socialiste. De fait, en raison de la présence de nombreux militants d'extrême-gauche parmi les cadres des mouvements étudiants, les registres de légitimation des AG se rattachent bien plus souvent à des traditions antérieures au « tournant délibératif » qu'aux théories de la délibération introduites dans les années 1980. Se croisent ainsi diverses filiations, notamment la référence aux valeurs d' « auto-organisation » des luttes de l'extrême-gauche traditionnelle, de « démocratie directe » *via* les milieux anarchistes et autonomes, et « d'autogestion », issue du répertoire discursif des années 1970, notamment par le biais des syndicats SUD, héritiers de la CFDT autogestionnaire.

La diversité des approches normatives sur les AG se manifeste dans des divergences sur les modalités de fonctionnement qu'elles doivent, selon les uns et les autres, observer. Pour beaucoup d'étudiants, une AG n'est pas démocratique à n'importe quel prix, et des critères différents sont mobilisés pour en juger. Ils s'affrontent sur le degré de délégation tolérable, pour certaines tâches telles que l'application des décisions de l'AG, la tenue de la tribune ou la représentation de l'AG dans les coordinations. Ils débattent également du degré de formalisation des règles de vote et de prise de parole nécessaire. Certaines organisations sont accusées de « noyauter » ou de

---

26 Entretien du 27 mars 2007.



« verrouiller » les AG pour y faire passer leurs propres positions, par des pratiques jugées illégitimes. Les pratiques comme les normes mobilisées dépendent de la socialisation des participants, qu'ils aient appris des manières de faire et de se justifier dans des organisations syndicales ou de jeunesse, ou dans leurs études. C'est ainsi que les étudiants de droit de Paris 1, qui organisent leurs propres AG sur le site où ils suivent leur cours, s'inspirent des connaissances qu'ils ont sur les institutions représentatives françaises pour façonner leurs pratiques et leurs approches démocratiques : temps de parole égalitaire dans les débats pour ou contre le blocage de l'université, vote à bulletin secret avec liste d'émargement et assesseurs des deux camps dans le dépouillement.

Le deuxième constat qu'on peut tirer, c'est qu'un certain nombre d'acteurs peuvent participer aux AG, voire être favorables à leur tenue, sans pour autant adhérer à un répertoire discursif les rattachant à des valeurs démocratiques. Deux catégories d'étudiants permettent d'illustrer ce point. Les opposants au blocage, d'abord, se rendent aux AG pour voter contre ce mode d'action. Cela ne veut pas dire qu'ils les jugent légitimes. Au contraire, ils interviennent souvent dans les AG pour les critiquer, en s'appuyant sur d'autres valeurs démocratiques, liées elles aux institutions représentatives : les AG ne sont pas légitimes lorsqu'on n'y vote pas à bulletin secret, elles rassemblent trop peu de personnes pour être légitimes à contester des lois votées par des représentants de l'ensemble du peuple. Ces étudiants ont donc un usage purement instrumental des AG, qui peuvent leur permettre de faire basculer un vote sur le blocage, tout en mobilisant des approches normatives sur la démocratie pour contester leur légitimité.

Les militants de l'UNEF, ensuite, qui font partie du premier syndicat étudiant en nombre d'adhérents et de voix dans les élections étudiantes, sont quant à eux favorables aux AG, sans pour autant les justifier par des arguments sur la démocratie. Leur registre discursif est également instrumental : les AG sont utiles. La militante du Bureau national de l'UNEF qui suit l'AGE de Paris 1 pendant le mouvement contre la réforme des retraites explique ainsi l'importance des AG :

« Y a pas de mouvement sans AG. Et tu tiens pas un mouvement si tu tiens pas les AG, et tu convains pas les étudiants si t'es pas dans les AG, et que t'arrives pas à les convaincre. Parce que la réalité, c'est que les mecs qui vont aller en manif, et les mecs qui se mobilisent, c'est ceux qui viennent en AG. Pas tous, mais la majorité. Et donc du coup, les AG, c'est déterminant, ouais. »<sup>27</sup>

Les AG sont donc avant tout une tribune pour mobiliser et convaincre les étudiants des positions de l'UNEF. Ce registre discursif instrumental n'implique pas que les militants de l'UNEF n'aient pas d'approches normatives sur la démocratie. Mais le critère pour établir la légitimité démocratique d'une décision ou d'un projet, c'est pour eux la loi de la majorité, majorité qui se lit dans les élections et le nombre d'adhérents plus que dans les AG. Un militant de l'UNEF de l'ENS explique pendant le mouvement universitaire de 2009 : « dans le mouvement, notre boussole c'est la

---

27 Entretien du 18 mai 2011.

masse des étudiants »<sup>28</sup>, c'est-à-dire y compris la masse de ceux qui ne viennent pas en AG mais que l'UNEF se donne le rôle de représenter en tant que syndicat majoritaire. Si les AG adoptent des positions qui ne sont pas celles de l'UNEF, celles-ci restent les plus légitimes parce qu'elles ont été tranchées comme majoritaires dans le cadre des institutions représentatives du monde étudiant. Les militants de ce syndicat luttent ainsi contre les approches normatives qui peuvent s'imposer dans les AG, comme en témoigne l'habitude prise par certains d'entre eux, lors du mouvement contre la réforme des retraites de l'automne 2010, de rétorquer à ceux qui contestent leurs pratiques dans les mouvements : « je ne suis pas autogestionnaire ». L'utilisation d'un tel argument montre que la naturalisation d'un répertoire s'accompagne de la diffusion d'approches normatives, ici l'autogestion, contre laquelle ils se sentent obligés de se positionner, mais aussi que la pratique d'un répertoire n'implique pas un consensus sur les normes justifiant ces pratiques.

Ainsi, penser les pratiques délibératives comme élément d'un répertoire permet, en centrant le questionnement sur les conditions de leur naturalisation, d'appréhender de façon nuancée la variété des dynamiques qui conduisent à leur mise en œuvre, en articulant les contraintes qui pèsent sur les acteurs, leurs stratégies et les usages qu'ils font de telle ou telle norme démocratique. Cette remarque ne vaut pas seulement pour les pratiques délibératives dans les mouvements sociaux, puisque la notion de répertoire organisationnel peut valoir pour toutes sortes de dispositifs, institutionnels ou contestataires. L'approche en termes de répertoire invite également à s'interroger sur les conditions d'émergence de ces pratiques. C'est ce que nous allons approfondir à présent en montrant les pistes qui sont fournies en la matière par un autre paradigme de la sociologie de l'action collective, à savoir la sociologie des crises politiques.

## **II. La délibération dans les mobilisations multisectorielles**

Autant la notion de répertoire facilite la compréhension de l'usage des AG par les étudiants des années 2000, puisque les étudiants trouvent la forme de l'AG disponible dans le répertoire étudiant stabilisé au tournant des années 1960-1970 avant de la réinvestir eux-mêmes, autant se pose alors la question des conditions d'introduction d'une nouvelle pièce au répertoire, puisque les AG « naissent » lors du mouvement de mai-juin 1968. D'où l'intérêt pour la sociologie des crises politiques de Michel Dobry, qui est largement reprise par les travaux les plus récents sur ce mouvement<sup>29</sup> et qui offre des pistes pour en cerner la configuration politico-sociale particulière. Or

---

28 Entretien du 5 mai 2009.

29 C'est en effet l'orientation adoptée par deux ouvrages parus en 2008 à l'occasion des quarante ans du mouvement : Dominique DAMAMME, Boris GOBILLE, Frédérique MATONTI et Bernard PUDAL, dir., *Mai-juin 68, op. cit.*,

il se trouve que Michel Dobry aborde directement la question de la délibération en temps de crise :

« En somme, dans les conjonctures politiques fluides qui voient s'effacer l'emprise des logiques sectorielles, on doit s'attendre à une augmentation sensible du volume d'activité de définition des situations, augmentation repérable aussi bien au plan des tests de position, par lesquels les protagonistes des confrontations cherchent (...) à s'y situer et à situer les autres, que dans l'ampleur des *délibérations* et dans l'émergence, fréquente dans ces contextes, d'organes délibérants, ou que, quoique plus indirectement, dans ce qui devient alors *objet des délibérations* et dans les enjeux qui paraissent dans ces conjonctures à la portée de l'activité tactique, de la « manipulation » des acteurs. »<sup>30</sup>

En somme, lors des crises politiques, impliquant plusieurs secteurs de l'espace social, les outils routiniers qui permettent habituellement aux acteurs de chaque secteur d'évaluer les situations et d'y ajuster leurs stratégies se brouillent. Dès lors, ils tentent de produire de nouvelles définitions des situations, ce pour quoi la pratique de la délibération constitue un outil efficient, parce qu'elle permet de situer les uns et les autres, et d'amorcer des définitions collectives. Les situations de crise seraient alors des contextes favorables à la mise en place d'organes délibérants.

Encore une fois, ce cadre théorique permet d'appréhender le « comment » de la mise en place de dispositifs délibératifs, en décentrant l'analyse de la question du « pourquoi », des effets, et de l'adhésion à des normes démocratiques qu'elle supposerait. En effet, les hypothèses de Michel Dobry présentent la particularité de se focaliser sur ce qui se joue dans la crise elle-même. Même si les reconfigurations qui s'y opèrent peuvent prendre corps sur des approches normatives pré-existantes, et en imposer de nouvelles, les acteurs ne mettent pas nécessairement en place des organes délibérants immédiatement et directement pour des questions de démocratie. Ils sont d'abord contraints par des situations où la délibération s'impose à eux.

Quelles hypothèses ce cadre d'analyse permet-il d'amorcer sur l'émergence des AG en mai 1968 ? L'histoire du répertoire organisationnel des étudiants dans les années 1960 est en fait pris entre deux crises politiques où ils jouent à chaque fois un rôle majeur, ce qui implique des effets, en retour, sur leurs pratiques. Les dernières années de la guerre d'Algérie voient en effet l'implication croissante des étudiants et en particulier de l'UNEF en faveur de la paix, voire des négociations avec le FLN et de l'indépendance<sup>31</sup>. Dans ce contexte, les cadres strictement syndicaux se révèlent déjà inadaptés, tant en raison des difficultés pour l'UNEF de prendre officiellement position alors que nombre de ses militants s'investissent activement dans la mobilisation, que de la semi-clandestinité de certaines activités, de l'accès réduit à l'information dans une situation de censure partielle, et de l'urgence des situations, notamment dans le cadre des affrontements avec les groupes

---

445 pages ; Boris GOBILLE, *Mai 68, op. cit.*, 120 pages.

30 Michel DOBRY, *op. cit.*, p. 202.

31 Alain MONCHABLON, *Histoire de l'UNEF de 1956 à 1968*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, 208 pages ; Jean-Yves SABOT, *Le Syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie. L'entrée d'une génération en politique et la formation d'une élite*, Paris, L'Harmattan, 1995, 276 pages.

d'extrême-droite. Une génération d'étudiants expérimentent alors des cadres de mobilisation plus informels. À Paris, ils prennent l'habitude de se réunir tous les midis cour de la Sorbonne, pour des points où s'échangent les dernières informations, qui sont des AG sans le nom. Les lycéens et les étudiants s'organisent également dans des structures de base unitaires, les comités antifascistes étudiants et lycéens. Les comités étudiants se fédèrent en réseau informel dans le Front universitaire antifasciste (FUA) à partir de 1961<sup>32</sup>. Les militants étudiants et lycéens qui font ainsi l'expérience de formes d'organisation à la base, indépendamment des partis et des syndicats, même s'ils en font souvent partie par ailleurs, disposeront de savoir-faire relatifs à ces formes ouvertes lorsque, en 1968, étudiants ou anciens étudiants réinvestissant les universités à la faveur de la crise, ils se retrouveront dans les comités d'action et les assemblées générales.

La crise algérienne sédimente ainsi des habitudes organisationnelles qui seront remobilisées en 1968. Elle ouvre également une « crise de la politisation *organisée* »<sup>33</sup>, dans la mesure où l'UNEF et les organisations de jeunesse mobilisées sur la guerre d'Algérie, fortes de la « victoire » de 1962, peinent cependant à trouver un autre projet syndical ou politique fédérateur pour tous les étudiants qui les ont rejointes. C'est l'une des raisons, parmi d'autres, qui explique l'étiollement de leurs effectifs. Affaiblies, éclatées en de multiples groupes, aucune ne maîtrise la situation lorsque s'ouvre la crise étudiante le 2 mai. Outre l'hypothèse avancée plus haut de la nécessité de mettre en place les cadres ouverts rassemblant les étudiants non-organisés et les membres de multiples organisations, la forme de l'assemblée générale présente l'avantage d'offrir un cadre de délibération dans une situation de perte de contrôle pour tous. Ce cadre de délibération est réduit à sa plus simple expression : un homme, une voix. Si la situation de crise brouille les repères, cela ne veut pas dire pour autant, néanmoins, que les étudiants sont sans ressources pour façonner cette forme de délibération. Ils peuvent y réinvestir des savoir-faire et savoir-être acquis en d'autres temps ou dans d'autres sphères d'activité, lors de mobilisations antérieures, on l'a vu, ou dans leur socialisation universitaire : savoir-faire rhétoriques, ou habitude de la discussion politique dans les sociabilités étudiantes.

Parmi les autres indications données par Michel Dobry, on peut réfléchir aux effets de la déssectorisation corrélative des crises politiques. Les différents secteurs de l'espace social perdent de leur étanchéité. Cela offre des pistes pour penser les conditions d'émergence de dispositifs vus cette fois du point de vue de leur caractère participatif plutôt que délibératif. Les mouvements sociaux, et

---

32 Ludivine BANTIGNY, « Jeunesse et engagement pendant la guerre d'Algérie », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2007, n° 8, p. 39-53 ; Hervé HAMON et Patrick ROTMAN, *Génération. 1. Les Années de rêve*. Récit, Paris, Éditions du Seuil, 1987, p. 97-99.

33 Boris GOBILLE, *Mai 68, op. cit.*, p. 10.

plus encore les crises politiques, « relèvent d'une irruption des profanes dans le domaine réservé des spécialistes »<sup>34</sup>. La politique et l'activité revendicative ne sont plus seulement le fait des professionnels et des militants. Comme le note Dobry, un certain nombre d'objets et d'enjeux « paraissent dans ces conjonctures à la portée de l'activité tactique » d'un éventail plus large d'acteurs, qui sont ainsi incités à participer à l'action collective, mais aussi à l'activité délibérative. Cette participation élargie impose la mise en place de cadres délibératifs ouverts et « participatifs », au sens où ils incluent des profanes, comme le sont les assemblées générales étudiantes, auxquelles n'importe quel étudiant peut participer.

Ces différents traits des crises politiques, incertitude et déssectorisation, pourraient ainsi expliquer la constitution récurrente de dispositifs *ad hoc*, délibératifs et/ou participatifs, dans ces moments. Pour ne prendre que des exemples du XX<sup>e</sup> siècle, on peut citer les *soviets* des révolutions russes de 1905 et de 1917<sup>35</sup>, les conseils d'ouvriers et de soldats de la révolution allemande de 1918-1919, ou encore les comités d'action et les assemblées générales de mai-juin 1968 en France, qui n'ont pas concerné que le monde étudiant. Plus généralement, l'émergence de dispositifs délibératifs et participatifs à partir des années 1980 pourrait être interrogée à partir de l'étude de crises sectorielles, à l'échelle locale ou au niveau de secteurs de politiques publiques. Si la multiplication de ces dispositifs est souvent reliée à une crise globale des institutions de la démocratie représentative, cette piste mériterait d'être creusée, par des études détaillées de l'épuisement de routines sectorielles, des coups joués à cette occasion, et des reconfigurations d'acteurs qu'il permet, pour comprendre l'invention de nouvelles formes organisationnelles.

Certaines de ces remarques constituent, à ce stade de l'avancée de la thèse, surtout des hypothèses et des propositions de construction d'objet. Il nous semble cependant que les travaux cités de sociologie des mobilisation offrent des pistes fructueuses pour avancer en matière d'analyse sociologique des dispositifs délibératifs et participatifs. Ils permettent de s'interroger sur les conditions sociales et politiques de l'émergence et de l'institutionnalisation d'organes délibérants. Ils pourraient contribuer à renouveler les travaux de recherche, en décentrant la construction des objets de la question des normes et de la démocratie, pour la retrouver, en acte, dans les pratiques et les usages discursifs des acteurs.

---

34 Lilian MATHIEU, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 2007, n° 77, p. 145.

35 Oskar ANWEILER, *Les Soviets en Russie 1905-1921*, (trad. fr. par Serge Bricianer), Paris, Gallimard, 1972, (1958), 351 pages.

## Bibliographie

- ANWEILER Oskar, *Les Soviétiques en Russie 1905-1921*, (trad. fr. par Serge Bricianer), Paris, Gallimard, 1972, (1958), 351 pages.
- BANTIGNY Ludivine, « Jeunesse et engagement pendant la guerre d'Algérie », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2007, n° 8, p. 39-53.
- BLONDIAUX Loïc, *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Éditions du Seuil et La République des Idées, 2008, 112 pages.
- BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, n° 57, p. 17-35.
- CLEMENS Elisabeth, "Organizational Repertoires and Institutional Change : Women's Groups and the Transformation of U.S. Politics, 1890-1920", *The American Journal of Sociology*, 1993, Vol. 98, n° 4, p. 755-798.
- CÔME Thierry, MORDER Robi, dir., *État des savoirs. Les engagements des étudiants. Formes collectives et organisées d'une identité étudiante*, Rapport pour l'Observatoire de la Vie étudiante, 2009, 130 pages.
- DAMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique, PUDAL Bernard, dir., *Mai-juin 68*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2008, 445 pages.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1992, 319 pages.
- FILLIEULE Olivier, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1997, 435 pages.
- GEAY Bertrand, « Espace social et « coordinations ». Le « mouvement » des instituteurs de l'hiver 1987 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1991, vol. 86, n° 1, p. 2-24.
- GOBILLE Boris, *Mai 68*, Paris, Éditions La Découverte, 2008, 120 pages.
- HAMON Hervé, ROTMAN Patrick, *Génération. 1. Les Années de rêve. Récit*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, 616 pages.
- HASSENTEUFEL Patrick, « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française de Science politique*, 1991, vol. 41, n° 1, p. 5-27.
- HATZFELD Hélène, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 328 pages.
- KERGOAT Danièle, IMBERT Françoise, LE DOARÉ Hélène, SENOTIER Danièle, *Les Infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre, 1992, 192 pages.
- LE MAZIER Julie, *Le répertoire délibératif des assemblées générales étudiantes (2006-2009). Une étude comparée du site Censier de l'Université Paris 3 et de l'ENS Ulm*, Mémoire de Master 2 de Science politique, Université Paris 1, sous la dir. d'Isabelle SOMMIER, année 2008-2009, session de juin 2009.
- LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi, dir., *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Éditions Syllepse, 2006, 434 pages.
- LESCHI Didier, « La coordination nationale étudiante dans la grève générale étudiante de 1986 », *Les Cahiers du GERME*, 2003/2004, n° 4, p. 65-74.
- LÉVY Jean-Daniel, *Les coordinations, émergence et développement. Étude à partir de mobilisations de la jeunesse scolarisée*, Mémoire de DEA de sociologie politique, Université Paris 1, sous la dir. d'Isabelle SOMMIER, 1997, 252 pages.
- MATHIEU Lilian, « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de Sociologie*, 1999, n° XL-3, p. 475-499.
- MATHIEU Lilian, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 2007, n° 77, p. 131-151.
- MONCHABLON Alain, *Histoire de l'UNEF de 1956 à 1968*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, 208 pages.
- MORDER Robi, « Les répertoires d'action collective des mouvements étudiants », *Les Cahiers du GERME*, 2003/2004, n° 4, p. 1-10.

- MOUCHARD Daniel, « « Politique délibérative » et logiques de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Politix*, 2002, n°57, p. 125-145.
- PAILLET Anne, *Sauver la vie, donner la mort. Une sociologie de l'éthique en réanimation néonatale*, Paris, La Dispute/SNÉDIT, 2007, 286 pages.
- PÉCHU Cécile, « Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action », communication au congrès de l'Association française de Science politique, table ronde « Où en sont les théories de l'action collective ? », Lyon, 14-16 septembre 2005, 51 pages.
- PÉCHU Cécile, *Droit au Logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Éditions Dalloz, 2006, XII-539 pages.
- POLLETTA Francesca, *Freedom is an endless meeting: Democracy in American social movements*, Chicago, The University of Chicago Press, 2002, XI-283 pages.
- SABOT Jean-Yves, *Le Syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie. L'entrée d'une génération en politique et la formation d'une élite*, Paris, L'Harmattan, 1995, 276 pages.
- SIMÉANT Johanna, « La violence d'un répertoire : les sans-papiers en grève de la faim », *Cultures & Conflits*, 1993, n° 9-10, p. 315-338.
- SIMÉANT Johanna, *La Grève de la faim*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 2009, 142 pages.
- TILLY Charles, *The Contentious French*, Cambridge and London, Harvard University Press, 1986, 456 pages.
- TILLY Charles, *La France contestée de 1600 à nos jours*, (trad. fr. par Eric Diacon), Paris, Fayard, 1986, (Harvard University Press, 1986), 622 pages.
- TRAUGOTT Mark, dir., *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham and London, Duke University Press, 1995, 250 pages.